

Portugal**Malgré le veto du chef de l'État****LA LOI D'AMNISTIE
EST ADOPTÉE***(De notre correspondant.)*

Lisbonne. — Le Parlement a adopté, mercredi 2 juillet, une loi d'amnistie qui s'applique aux militaires de droite et de gauche impliqués dans les tentatives de coups d'État du 11 mars et du 25 novembre 1975. Les socialistes, les communistes, les trois députés de l'U.E.D.S., la formation dirigée par l'ancien ministre de l'agriculture, M. Lopes Cardoso, et l'unique député de l'Union démocratique et populaire (extrême gauche) ont voté en faveur de la loi.

Ce projet avait été approuvé en première lecture le 24 avril. Pour le P.S., qui l'a présenté à la Chambre, il doit ouvrir la voie à la réconciliation de tous les Portugais, indépendamment de leurs options politiques.

Sous la pression de la hiérarchie de l'armée, le président de la République a fait critiquer ce texte. Selon lui, l'application de l'amnistie empêcherait « l'analyse objective des actes illégaux attribués aux militaires » et l'intervention du Parlement dans une matière si délicate nuirait aux règles de discipline propres à l'institution militaire. Aussi a-t-il opposé son veto à la loi, malgré l'avis du Conseil de la révolution qui, à une faible majorité, avait considéré le Parlement comme étant l'organe indiqué pour légiférer en la matière.

Le texte est ainsi retourné au Parlement. Une majorité absolue des députés ayant confirmé le vote précédent, sa promulgation est automatique.

Les réactions de la droite militaire ne se feront sans doute pas attendre. Entre temps, la hiérarchie a pris ses précautions, accélérant la présentation devant les conseils de discipline des procès relatifs à certains militaires de gauche. — J. R.

Fundação Centro de Documentação e de Publicações

